

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 février 2024

SEM-AINE DE QUATRE JOURS POUR LES BÉNÉVOLES - (N° 2065)

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° AS9

présenté par

M. Dharréville et M. Monnet

-----

**TITRE**

À l'intitulé de la proposition de loi, substituer au mot :

« de »

le mot :

« en ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à clarifier l'objet de la présente proposition de loi. En effet, évoquer la semaine de quatre jours pourrait abusivement laisser croire qu'il s'agit de réduire le temps de travail. Or, la proposition de loi vise bien différemment une diminution des jours travaillés avec une charge de travail égale. Il s'agit en effet de proposer à des salariés d'effectuer en quatre jours une charge de travail jusqu'alors étalée sur cinq jours, donc d'intensifier encore leur rythme de travail.